

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1037-31-2022 ET 1041-05-2022**

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'aux séances ordinaires du 16 janvier 2023 et du 6 février 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT 1037-31-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LES ZONES P5-05 ET PDA9-02, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'USAGE CAMPING ET DE MODIFIER LA DÉFINITION D'UN LOT DESSERVI;**
- **RÈGLEMENT 1041-05-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1041-2017 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUCTION**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 28<sup>e</sup> jour de février 2023.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques